



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2023

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 32



Rapport du Comité des conférences pour 2023



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la séance	4
II. Organisation des travaux	5
A. Composition	5
B. Membres du Bureau	5
C. Programme de travail	5
III. Discussion générale.	7
A. Calendrier des conférences et des réunions	7
B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence	8
C. Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre profit les technologies et évaluer la qualité des services e conférence	9
D. Questions touchant la documentation et les publications	9
E. Questions relatives aux services linguistiques	9
IV. Adoption du rapport et des dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2024	11
 <i>Annexes</i>	
I. Projet de résolution	12
II. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation, pour 2024	26
A. Calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2024	28
B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.	74
C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour 2024	75

Chapitre I

Ouverture de la séance

1. La session de fond s'est tenue du 5 au 11 septembre 2023 sous la présidence d'Abo Ai (Japon).

Chapitre II

Organisation des travaux

A. Composition

2. En 2023, en application de la résolution [43/222 B](#) de l'Assemblée générale, le Comité des conférences était composé des États Membres suivants : Autriche, Chine, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malaisie, Nigéria, Pologne, Portugal, Sénégal et Sri Lanka¹.

B. Membres du Bureau

3. À sa session d'organisation de 2023 (564^e séance), le 26 avril 2023, le Comité a élu le bureau suivant pour 2023 :

Présidente :

Abo Ai (Japon)

Vice-Présidents :

Vitorino Mello Oliveira (Portugal)

Frank Nyachio Asuta (Kenya)

Rapporteur :

Szymon Pełkala (Pologne)

C. Programme de travail

4. Le Comité s'est référé à l'ordre du jour de la session de fond de 2023, adopté à la session d'organisation le 26 avril 2023 ([A/AC.172/2023/1](#)).

5. À la 565^e séance, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/78/96](#)). Les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Chine et de la Malaisie ont fait des déclarations.

6. Les représentants du Portugal, de la Pologne, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie ont fait des observations ou posé des questions qui ont été traitées par le Secrétariat. Le Comité a aussi procédé à la première lecture de l'avant-projet de résolution sur le plan des conférences.

7. Le Comité a poursuivi son examen du projet de résolution lors de consultations informelles les 7 et 8 septembre.

8. À la séance de clôture de la session de fond de 2023 (566^e séance), qui a eu lieu le 11 septembre, le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter un ordre du jour provisoire pour la session de fond de 2024 à sa session d'organisation de 2024. Il a décidé d'inscrire à son programme de travail de l'année une ou des réunions informelles, qui se tiendraient avant la session de fond ou sur demande et au cours

¹ Il reste quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes : un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2023, deux pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2024 et un pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2025 (voir [A/78/92](#) et [A/AC.172/2023/INF/1/Rev.1](#)).

desquelles le Secrétariat communiquerait des renseignements sur les questions relatives à la gestion des conférences intéressant les États Membres.

9. Le Comité a décidé que la Présidente procéderait à des consultations en vue de déterminer la composition de son bureau en 2024 et que la Présidente et les autres membres du bureau continueraient d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'élection du bureau de 2024.

Chapitre III

Discussion générale

A. Calendrier des conférences et des réunions

10. À sa séance d'ouverture, tenue le 5 septembre 2023, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée au cycle des réunions et conférences (A/78/96, sect. II.A).

11. Le Comité a examiné et adopté le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2024, tel qu'il figure dans la note publiée sous la cote A/AC.172/2023/L.2.

Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

12. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale avait décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès (A/78/96, sect. II.A, et complément d'information², sect. I.A).

Conclusions et recommandations

13. Le Comité a accédé aux demandes présentées par 11 organes qui souhaitaient se réunir pendant la partie principale de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, étant entendu qu'il serait pourvu aux besoins des services de conférence de ces réunions, les travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés.

Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

14. Dans sa résolution 77/255, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2023, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, et a autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-dix-septième session. Le calendrier figure dans la note publiée sous la cote A/AC.172/2023/2.

15. Le Comité des conférences a approuvé les demandes suivantes :

a) Demande du Comité des commissaires aux comptes et du Groupe des auditeurs externes de tenir la soixante-deuxième session du Groupe des auditeurs externes, la trente-huitième réunion de son groupe technique et la cinquante-deuxième session extraordinaire du Comité des commissaires aux comptes à Santiago ;

b) Demande du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de tenir sa session extraordinaire sur les questions relatives au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets le 29 ou le 30 novembre 2023 ;

² Consultable à l'adresse : <https://www.un.org/dgacm/fr/content/coc/pre-session>.

c) Trois demandes du Conseil consultatif pour les questions de désarmement de tenir sa soixante-dix-neuvième session à Genève du 1^{er} au 3 février 2023, sa quatre-vingtième session à New York du 21 au 23 juin 2023 (au lieu du 26 au 28 juin), et sa quatre-vingt-unième session à Genève du 31 janvier au 2 février 2024 ;

d) Demande de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale de bénéficier de services d'appui aux réunions et de services d'interprétation à la reprise de sa cinquième session ;

e) Demande reçue des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme, qui souhaitaient tenir à New York, plutôt qu'à Genève, leur trente-cinquième réunion annuelle, du 29 mai au 2 juin 2023 ;

f) Demande de la Commission du désarmement de reporter sa session d'organisation du 20 février 2023 au 20 mars 2023, puis au 3 avril 2023 (premier jour de sa session de fond, tenue du 3 au 21 avril 2023) ;

g) Demande du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de modifier les dates de sa soixante-deuxième session du 19 au 21 avril 2023 au 15 au 17 mai 2023 et le lieu de réunion de New York à Beyrouth ;

h) Demande de la Commission de la fonction publique internationale de changer le lieu de sa quatre-vingt-seizième session, devant se tenir du 10 au 21 juillet 2023, de New York à Montréal.

Débat

16. Un représentant a déclaré que 12 États Membres au total avaient demandé que le Nouvel An lunaire soit inclus dans la liste des jours chômés par une partie du personnel. Le Nouvel An lunaire est une fête importante célébrée par un cinquième de la population mondiale ; l'ajouter à la liste des jours chômés par une partie du personnel permettrait aux représentants et au personnel de mieux célébrer cette fête et illustrerait l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la diversité et de l'inclusion. La proposition n'aurait pas d'incidence majeure sur le calendrier des conférences et réunions de l'Organisation.

17. Une représentante a fait part de son soutien à la proposition et a dit espérer qu'elle serait soutenue par consensus.

B. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

18. À sa séance d'ouverture, le Comité des conférences a examiné les sections du rapport dans lesquelles figuraient une analyse de l'utilisation des services de conférence par les organes de l'Organisation (A/78/96, sect. II.B, et complément d'information, sect. I.C et D) et une analyse de l'accessibilité (ibid., sect. VI).

Débat

19. Une représentante a déclaré que le Secrétariat devait continuer à se concentrer sur l'amélioration de l'accessibilité, et s'est félicité de l'augmentation significative du nombre de réunions bénéficiant d'une interprétation en langue des signes assurée à distance et d'un sous-titrage en temps réel au Siège. Le Secrétariat doit continuer à développer les capacités d'accessibilité afin que les conférences soient réellement inclusives.

C. Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence

20. À la même séance, le Comité a examiné les sections du rapport concernant les innovations en matière de service des réunions en 2022 (ibid., sect. II.F), les nouveautés en matière de gestion de la documentation (ibid., sect. III.G), ainsi que le renforcement de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et l'évaluation de la qualité des services de conférence (ibid., sect. V).

Débat

21. Une représentante a félicité le Secrétariat pour les efforts déployés afin de tenir des réunions virtuelles et hybrides pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de résoudre les problèmes créés par les différents formats de réunion. Le Secrétariat devrait continuer à examiner en quoi la technologie pourrait améliorer l'efficacité et l'efficience des réunions de l'Organisation.

22. Constatant les améliorations apportées à gDoc et à eLUNa, la représentante a déclaré que le Département devrait continuer à s'appuyer sur les innovations technologiques pour améliorer l'efficacité de ses services. Dans son rapport, le Secrétaire général avait noté que le potentiel de la technologie de conversion entièrement automatisée de la parole en texte était exploré au Siège, comme suite à l'extension réussie de l'utilisation de cette technologie à l'Office des Nations Unies à Genève.

23. Un représentant a félicité le Département pour avoir assuré la continuité des activités malgré les multiples défis posés par la pandémie au cours des trois dernières années. Le nombre de réunions est presque revenu à son niveau pré-pandémique. Le Département doit continuer à innover pour assurer des services de qualité.

24. Un autre représentant a indiqué que les États Membres avaient chargé le Secrétariat d'étudier les meilleures pratiques, les obstacles rencontrés et les enseignements tirés pour ce qui concerne les réunions hybrides et virtuelles. La tenue de telles réunions nécessitait un mandat de l'Assemblée générale ainsi que l'approbation de leurs paramètres juridiques et des prescriptions techniques. Le Secrétariat avait accompli un travail remarquable afin de répondre à cette demande.

D. Questions touchant la documentation et les publications

25. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la documentation et aux publications (ibid., sect. III., et complément d'information, sect. II).

E. Questions relatives aux services linguistiques

26. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport concernant les questions relatives aux services linguistiques (ibid., sect. V).

Débat

27. Un représentant a fait part de la gratitude de sa délégation à l'égard de la direction et du personnel du Département pour le maintien de normes élevées en matière de services de conférence. Le travail bien coordonné et fructueux du Comité

était essentiel pour permettre au Secrétariat de défendre le principe du multilinguisme, l'une des valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies.

28. Un autre représentant a noté qu'il fallait prêter attention aux incidences de la technologie sur les différentes langues officielles, en vue d'assurer l'égalité de traitement de toutes les langues et de promouvoir le multilinguisme.

Chapitre IV

Adoption du rapport et des dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2024

29. À sa 566^e séance, le 11 septembre, le Comité des conférences a adopté le rapport et les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2024 afin que ces dates soient incluses dans le calendrier des conférences et des réunions.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures sur le plan des conférences, notamment la résolution [77/255](#) du 30 décembre 2022,

Rappelant également ses résolutions antérieures sur le multilinguisme, notamment la résolution [76/268](#) du 10 juin 2022, réaffirmant leurs dispositions relatives aux services de conférence et considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant sa résolution [42/207 C](#) du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2023¹ et le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences²,

Réaffirmant le rôle qui revient à la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires,

Rappelant sa résolution [14 \(I\)](#) du 13 février 1946 et le rôle qui revient au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire qui relève d'elle,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2023 ;

I

Calendrier des conférences et des réunions

2. *Approuve* le projet de calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2024, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences³, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2024 tous les aménagements que dicteraient les mesures et décisions qu'elle aura prises à sa soixante-dix-huitième session ;

4. *Rappelle* le paragraphe 40 de sa résolution [71/323](#) du 8 septembre 2017, le paragraphe 40 de sa résolution [72/313](#) du 17 septembre 2018, le paragraphe 15 de sa résolution [73/341](#) du 12 septembre 2019, le paragraphe 19 de sa résolution [75/325](#)

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 32 (A/78/32).

² A/78/96.

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-huitième session, Supplément n° 32 (A/78/32), annexe II.

du 10 septembre 2021 et le paragraphe 17 de sa résolution 77/335 du 1^{er} septembre 2023 relatives à la revitalisation de ses travaux ;

5. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, à savoir les résolutions 53/208 A du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003, 59/265 du 23 décembre 2004, 60/236 A du 23 décembre 2005, 61/236 du 22 décembre 2006, 62/225 du 22 décembre 2007, 63/248 du 24 décembre 2008, 64/230 du 22 décembre 2009, 65/245 du 24 décembre 2010, 66/233 du 24 décembre 2011, 67/237 du 24 décembre 2012, 68/251 du 27 décembre 2013, 72/19 du 1^{er} décembre 2017, 73/270 du 22 décembre 2018, 74/252 du 27 décembre 2019, 75/244 du 31 décembre 2020, 76/237 du 24 décembre 2021 et 77/255, en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

6. *Note également avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, notamment la résolution 69/250 du 29 décembre 2014, en ce qui concerne Yom Kippour, la Journée du Vesak, Diwali, Gurpurab, le Noël orthodoxe et le Novruz, et demande à tous les organes intergouvernementaux intéressés de continuer à se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

7. *Constate* que le Nouvel An lunaire est une fête importante dans de nombreux États Membres, invite les organes du Siège de l'Organisation des Nations Unies et des autres lieux d'affectation où elle est célébrée à éviter de tenir des réunions ce jour-là et, à cet égard, préconise qu'il soit tenu compte du Nouvel An lunaire lors de l'élaboration du calendrier des conférences et des réunions ;

8. *Prie* le Secrétaire général de porter à l'attention des organes intergouvernementaux, par écrit, les recommandations concernant les dates auxquelles ces derniers sont priés d'éviter de tenir des réunions, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

9. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et des réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses propres résolutions ;

10. *Invite* les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions ;

11. *Rappelle* l'article 153 de son règlement intérieur et, dans le cas des résolutions ayant des incidences financières, prie le Secrétaire général de préciser les modalités d'organisation des conférences, compte tenu des tendances constatées à l'occasion d'autres réunions du même type, de sorte que les services de conférence et de traitement de la documentation soient mobilisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible ;

12. *Se déclare préoccupée* par l'habitude prise de prolonger les travaux de la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de sa session et par l'effet de cette pratique sur les services fournis par le Secrétariat, y compris la disponibilité des salles de conférence et des services linguistiques ;

II

Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

13. *Réaffirme* la pratique qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres ;

14. *Félicite* le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir assuré la continuité des services de conférence durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

15. *Prend note avec inquiétude* des conséquences que les mesures prises par le Secrétaire général pour faire face à la crise de liquidités actuelle et aux effets résiduels de la pandémie de COVID-19 ont sur la fourniture de services linguistiques et sur la gestion des réunions, et en particulier sur le recrutement de fonctionnaires aux postes vacants dans les services linguistiques pour les six langues officielles, et prie le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation, ne soit pas mis en péril ;

16. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions⁴ ;

17. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies ;

18. *Note* que le taux global d'utilisation des services d'interprétation pour tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence correspond à la norme, fixée à 80 pour cent, depuis 2014 et qu'il était de 82 pour cent en 2022 ;

19. *Exhorte* les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation des services d'interprétation est inférieur à la norme de 80 pour cent depuis six ans à prendre ce taux en considération lorsqu'ils planifieront leurs sessions, de manière à atteindre la norme ;

20. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et d'élaborer ou de réaménager leur programme de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées aux services de conférence, dans un souci d'efficacité et en vue d'optimiser l'utilisation de ces services ;

21. *Exhorte* les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur sont allouées en matière de services de conférence à collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et à envisager de modifier leur programme de travail, selon qu'il conviendra, notamment de le réaménager en tenant compte du caractère récurrent de certains points de l'ordre du jour, en vue d'améliorer leur taux d'utilisation des services d'interprétation ;

22. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances réduisent notablement les taux d'utilisation des services d'interprétation par les organes concernés, invite les secrétariats et les bureaux desdits organes à porter toute l'attention voulue à cette question et accueille avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour informer rapidement le Secrétariat de tout changement de ce type de sorte que les services de conférence puissent être aisément affectés à d'autres réunions ;

⁴ ST/AI/2019/4.

23. *Demande* au Comité des conférences de tenir des consultations avec les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des six dernières années et de faire les recommandations qui s'imposent afin que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées au mieux ;

24. *Accueille avec satisfaction* le fait que le Secrétaire général a pris des mesures pour améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence et, à cet égard, engage le Secrétaire général à accroître l'efficacité de ces services et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

25. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence ;

26. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qu'ils doivent continuer d'optimiser les services de conférence qui leur sont fournis et le prie en outre de lui faire rapport à sa soixante-dix-neuvième session sur les services de conférence fournis à ces organes ;

27. *Mesure* l'importance que les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres revêtent pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et demande au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'informer dès que possible les groupes demandeurs de la disponibilité des services de conférence, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée ;

28. *Note* que la proportion de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a généralement augmenté en 2022, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes dus au fait que certaines de ces réunions se déroulent sans services d'interprétation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

29. *Exhorte une fois de plus* les organes intergouvernementaux à tenir compte, au stade de la programmation, des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, si possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes ;

30. *Salue* l'initiative dont le Secrétaire général a fait preuve en recherchant des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficacité des services de conférence, félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir mis en place des solutions novatrices pour la prestation de services techniques de secrétariat et la gestion des réunions et de la documentation et encourage le Département à poursuivre les efforts qu'il fait pour préserver la qualité de ses services tout en réalisant des gains d'efficacité ;

31. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer les services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence, notamment en recensant et en éliminant les éventuels recoupements, chevauchements d'activités et doubles emplois, en trouvant des solutions novatrices, en créant des effets de synergie et en réduisant les coûts sans compromettre la prestation ni la qualité des services, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

32. *Redit* qu'il faut continuer de moderniser toutes les installations de conférence, y compris de visioconférence, des quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session au plus tard ;

33. *Rappelle* sa résolution 77/263 du 30 décembre 2022, et attend avec intérêt de recevoir la proposition détaillée visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ;

34. *Se félicite* des mesures visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de conférence et à les aider à utiliser les installations, notamment de la création du Centre d'accessibilité et la prestation de services en langue des signes, et engage le Secrétaire général à continuer de s'occuper en priorité de ces questions dans les quatre principaux centres de conférence et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

35. *Félicite* le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé une séance de formation sur l'accessibilité et la sensibilisation à l'intention du personnel du Secrétariat, des membres des délégations des États Membres et des observateurs, et invite le Secrétaire général à poursuivre ces efforts à l'avenir, dans la limite des ressources existantes ;

36. *Prend note avec satisfaction* de la règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale qui, lorsqu'elle peut être appliquée, offre une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de réaliser des gains d'efficience en l'appliquant rigoureusement lorsque la qualité des services ne risque pas d'en souffrir et de continuer de faire rapport sur la question au Comité des conférences ;

III

Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence

37. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵, rappelle qu'au paragraphe 81 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, et souligne une fois encore que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé d'appliquer les politiques, de formuler les normes et les directives, de superviser et de coordonner les services de conférence de l'Organisation et d'administrer l'ensemble des ressources prévues au chapitre pertinent du budget, alors que les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont responsables de leurs activités opérationnelles quotidiennes et doivent en rendre compte, conformément au paragraphe 7 de la section II.B de sa résolution 57/283 B ;

38. *Accueille avec satisfaction* les mesures novatrices prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour améliorer les services de conférence et faciliter ainsi la prise de décisions par les organes intergouvernementaux et prie le Secrétaire général de continuer d'étudier les innovations technologiques et autres qui contribuent au renforcement de l'efficacité

⁵ A/70/122.

et de l'efficacité dans ce domaine et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

39. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, faire des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence ;

40. *Constate* que le principe de la gestion intégrée à l'échelle mondiale est pleinement appliqué aux différentes composantes des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de l'informer, et d'informer le Comité des conférences, des progrès de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de lui présenter des informations exactes et actualisées sur toute nouvelle initiative relevant de la compétence du Comité ;

41. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans le développement et la mise en service des logiciels de gestion des services de conférence, à savoir gData, gDoc, gMeets et gText, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient traités comme des systèmes institutionnels dans le cadre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat, qu'elle a approuvée dans sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, et de rendre compte des progrès accomplis pour ce qui est de leur fonctionnement, de leur maintenance et de leur intégration avec les systèmes existants, selon qu'il conviendra ;

42. *Souligne* que toutes les initiatives visant à mettre à profit les technologies, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

43. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur fondamental de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence ;

44. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prend pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et le prie également de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard ;

45. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers, de s'efforcer d'obtenir un taux de réponse plus élevé aux enquêtes sur la qualité des services et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus ;

46. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis et tenir compte des observations ou réclamations que ceux-ci formulent par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettent de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations émises par les États Membres et par la présidence et le secrétariat des commissions et comités sur la qualité des prestations et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

47. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir des appréciations sur la qualité des services de conférence fournis par le Secrétariat, à l'occasion de réunions organisées une ou deux fois par an, en veillant à ce que les États Membres puissent porter une appréciation et demander des renseignements sur toute question ayant trait aux conférences ou aux services linguistiques dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation ;

IV

Questions touchant la documentation et les publications

48. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation est d'une importance primordiale ;

49. *Souligne également* que toutes les initiatives concernant l'évolution des méthodes de travail, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

50. *Insiste* sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles, comme elle l'a demandé dans sa résolution 76/268, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

51. *Souligne* qu'il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de la communication globale du Secrétariat, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général d'assurer l'archivage de tous les enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation ;

52. *Constate* que l'écart subsiste entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles dans l'archivage des enregistrements des séances dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour veiller à l'égalité de traitement des langues officielles à cet égard ;

53. *Rappelle avec satisfaction* que le Secrétaire général a nommé le Coordonnateur pour le multilinguisme, qui est chargé de l'application généralisée du multilinguisme au Secrétariat, et demande à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action du Coordonnateur pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme ;

54. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation ;

55. *Rappelle* que le Secrétaire général a énoncé, dans son rapport sur le multilinguisme⁶, le mandat détaillé du Coordonnateur pour le multilinguisme, comme elle-même l'avait demandé dans sa résolution 70/9 du 13 novembre 2015, rappelle également qu'elle a approuvé, dans sa résolution 71/328 du 11 septembre 2017, le mandat proposé par le Secrétaire général, demande que les versions actualisées de ce mandat soient mises à la disposition de tous les États Membres et des entités du Secrétariat et accueille avec satisfaction les initiatives du Coordonnateur à cet égard ;

⁶ A/71/757.

56. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne exécution du mandat du Coordonnateur pour le multilinguisme et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

57. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences ;

58. *Souligne* que les propositions de modification de ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents ;

59. *Souligne également* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission ;

60. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés aux organes intergouvernementaux, y compris la Cinquième Commission, soient soumis et publiés dans les délais ;

61. *Note avec préoccupation* que les documents destinés à la Cinquième Commission sont régulièrement publiés en retard, rappelle le paragraphe 29 de sa résolution 70/247 du 23 décembre 2015 et prie le Secrétaire général de continuer de prendre des mesures afin d'assurer la bonne application dudit paragraphe, compte tenu des responsabilités de toutes les parties concernées, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur le plan des conférences ;

62. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour publier en temps voulu la documentation d'avant-session de la Cinquième Commission dans les six langues officielles de l'Organisation et engage toutes les parties prenantes à les poursuivre ;

63. *Invite* la présidence de la Cinquième Commission et celle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation ;

64. *Note* que les décisions de la Cinquième Commission se trouvent facilitées lorsque le Secrétariat lui fournit en temps voulu, au moment des consultations, des informations exactes et cohérentes ;

65. *Réaffirme*, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230, que tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998 et 59/265, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

66. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 2 (I) du 1^{er} février 1946, relative au règlement concernant les langues, selon lesquelles toutes les résolutions et tous les autres documents importants sont communiqués dans les six langues officielles et, sur demande d'un représentant ou d'une représentante, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues ;

67. *Réaffirme* qu'il importe de publier simultanément les documents dans toutes les langues officielles, se félicite que cela ait été fait par tous les centres de conférence dans 100 pour cent des cas en 2022 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles régissant la parution simultanée des documents dans les

six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires papier des documents de conférence que leur chargement dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation ;

68. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour que les documents paraissent en temps voulu et simultanément dans les six langues officielles ;

69. *Note* que le partage de la charge de travail s'applique désormais aux travaux de traduction, d'édition, de traitement de texte et à la rédaction de comptes rendus analytiques, et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux centres de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

70. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour mission première de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux règles en vigueur, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans toutes les villes sièges, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions ;

71. *Souligne également* qu'il importe de renforcer l'application du principe de responsabilité au Secrétariat concernant la tenue des délais de soumission et de publication des documents ;

72. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans le contrat de mission de tous les hauts fonctionnaires le nouvel indicateur portant sur le respect des délais de soumission des documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts et de lui rendre compte à ce sujet dans les prochains rapports sur le respect du principe de responsabilité ;

73. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs projets de budget, des informations concernant le respect des délais de soumission des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ;

74. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 9 de la section III de sa résolution [59/265](#), dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle devait examiner d'urgence devaient paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles ;

75. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) un résumé ;
- b) un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions ;
- c) un rappel des faits utiles à connaître ;

et demande de nouveau que les conclusions et recommandations figurant dans tous les documents que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux ou organes d'experts présentent aux organes délibérants, y compris le Comité des conférences, pour examen et décision, apparaissent en caractères gras ;

76. *Note avec préoccupation* que 73 pour cent seulement des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 pour cent fixé pour le respect des délais de soumission des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux grâce à un mécanisme de suivi spécial, tel que l'équipe

spéciale interdépartementale de la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session, exhorte les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de soumission et prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des mesures concrètes prises ;

77. *Prend note avec satisfaction* du travail que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, accomplit afin de faciliter la soumission des documents par les départements auteurs du Secrétariat ;

78. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 77 de sa résolution 77/255, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées pour les documents qui dépassent le nombre limite de mots ;

79. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le système officiel d'entreposage électronique des documents de l'Organisation, se félicite qu'il ait été modernisé et soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

80. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer, à titre prioritaire, à charger tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'Organisation, afin que les États Membres et le grand public puissent aussi consulter ces archives ;

81. *Prie également* le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur conservées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les principaux centres de conférence soient numérisées dans les meilleurs délais, selon qu'il conviendra ;

82. *Constate avec inquiétude* que, vu la fragilité et l'altérabilité de nombreux documents, des informations et des connaissances historiques risquent d'être perdues si le projet de numérisation prend autant de temps que prévu ;

83. *Prie* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs, et de lui rendre compte à ce sujet ;

84. *Accueille avec satisfaction* la nouvelle contribution faite par le Gouvernement qatarien à l'appui du projet de numérisation ;

85. *Rappelle* le paragraphe 84 de sa résolution 77/255, note que des organes intergouvernementaux, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, recourent de plus en plus aux enregistrements numériques et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport à ce sujet ;

86. *Souligne* que les procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance demeurent les seuls actes officiels des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies et que la publication dans les délais des procès-verbaux de séance constitue un volet important des services fournis aux États Membres ;

87. *Rappelle* le paragraphe 86 de sa résolution 77/255, qui concerne le passage, par mesure d'économie, à l'enregistrement numérique des réunions dans les six langues officielles de l'Organisation ;

V

Questions relatives aux services linguistiques

88. *Répète* que les postes des services linguistiques ne sont pas soumis au système des fourchettes souhaitables ;

89. *Prie* le Secrétaire général de continuer à faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles ;

90. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général pour continuer d'améliorer la qualité des services d'interprétation simultanée et de traduction qui sont fournis et le prie de poursuivre les efforts qu'il fait à cet égard ;

91. *Rappelle* le paragraphe 58 de sa résolution 74/262 du 27 décembre 2019, concernant l'attribution d'un maximum de quatre langues de travail officielles aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

92. *Souligne* que les documents de l'Organisation doivent être traduits dans toutes les langues requises et en temps voulu, dans le strict respect du règlement intérieur de chaque organe délibérant ;

93. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer, la fidélité devant être privilégiée ;

94. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité ;

95. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer d'alimenter et de tenir à jour le portail terminologique mondial pour que le personnel de l'Organisation, les États Membres et le grand public puissent l'utiliser et que la terminologie employée dans tous les centres de conférence de l'Organisation soit harmonisée ;

96. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer d'inviter les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à envisager d'utiliser la terminologie officielle de l'Organisation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

97. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de s'employer à élaborer des politiques de recrutement, de sous-traitance et de coopération relatives au personnel des services linguistiques et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

98. *Prie en outre* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

99. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour garantir que les six langues officielles de l'Organisation sont traitées sur un pied d'égalité et que les États Membres bénéficient de la même qualité de service, dans le plein respect des particularités de chaque langue et compte tenu du fait que les progrès informatiques ne procurent pas les mêmes avantages pour toutes les langues, notamment en remédiant aux disparités de charge de travail découlant de la structure des effectifs et des particularités de chaque langue, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session ;

100. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles ;

101. *Se félicite* du développement du système de traduction assistée par ordinateur et de traduction automatique (eLUNa) et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session des éléments nouveaux relatifs, notamment, au rapport coûts-avantages de ce système et au maintien et au contrôle de la qualité ;

102. *Rappelle* la section VII de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et dans tout changement qui serait apporté aux dispositions logistiques, de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité ;

103. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 101 de sa résolution [77/255](#) et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au titre de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin que chacun puisse fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

104. *Rappelle* la section IV de sa résolution [69/274 A](#) et prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question des conditions de travail des interprètes ;

105. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants dans les services linguistiques, notamment dans les services de traduction et d'interprétation, dans les meilleurs délais et dans le plein respect des dispositions qu'elle a prises à cet égard dans ses résolutions régissant le recrutement du personnel linguistique, et de lui en rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session ;

106. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes des services linguistiques qui sont ou deviendront vacants puissent être pourvus sans retard, et de l'informer, à ses prochaines sessions, des mesures qui auront été prises à cet égard ;

107. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, notamment en organisant des concours à distance et en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves, et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan à ses prochaines sessions ;

108. *Souligne* qu'il importe de faire tout ce qu'il faut pour que les travaux de traduction, qu'ils soient faits en interne ou à l'extérieur, et les services d'interprétation, qu'ils soient assurés par des fonctionnaires ou des indépendants, soient de la plus haute qualité et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures prises à cet égard ;

109. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions faites à l'extérieur et des services fournis par des interprètes indépendants ;

110. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence, afin de garantir la qualité des traductions dans les six langues officielles de l'Organisation, et de lui faire rapport à ce sujet à ses prochaines sessions ;

111. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'information relative à l'expérience acquise par les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction faits à l'extérieur et en interne, les enseignements qui en sont tirés et les pratiques optimales qui s'en dégagent, y compris en ce qui concerne le nombre et la classe des postes nécessaires, circulent entre les centres de conférence et les commissions régionales, selon qu'il conviendra ;

112. *Note* que le Secrétaire général a arrêté des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus économique pour le traitement interne des documents et le prie de veiller à ce qu'ils soient bien utilisés dans les quatre principaux centres de conférence ;

113. *Invite* le Secrétaire général à appliquer des mesures similaires de contrôle de la qualité des services d'interprétation, en particulier des services fournis par des interprètes indépendants ;

114. *Se félicite* que le Secrétaire général ait pris des mesures, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et le prie de persévérer et de redoubler d'efforts, notamment de renforcer les liens de collaboration noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins pour les six langues officielles de l'Organisation ;

115. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec des organismes qui promeuvent l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ;

116. *Se félicite* des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et 22 universités en vue de renforcer la formation des spécialistes des langues et de faciliter ainsi le recrutement de personnel linguistique compétent, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude le nombre de mémorandums d'accord qu'il convient de conclure pour répondre aux besoins de l'Organisation ;

117. *Prie* le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existe entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session ;

118. *Se félicite* du bilan encourageant des stages rémunérés, qui ont permis de former de jeunes diplômés et de susciter leur intérêt pour l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de personnes qualifiées possédant des combinaisons de langues essentielles pour la relève, et invite le Secrétaire général à poursuivre cette initiative ;

119. *Note* que le « projet africain » vise à mettre en place, dans des centres d'excellence établis sur le continent africain, des programmes universitaires de troisième cycle ayant pour objet de former des traducteurs, des interprètes de conférence et des interprètes de proximité, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce projet ;

120. *Note également* qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes dans les principaux centres de conférence, en particulier à New York et à Nairobi, pour éviter que les moyens dont le Secrétariat dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore ;

121. *Accueille avec satisfaction* l'action menée par le Secrétaire général pour faire mieux connaître à tous les États Membres et au grand public les possibilités d'emploi dans les services de conférence, notamment grâce à une utilisation accrue des médias sociaux ;

122. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et de renforcer ses initiatives de formation et de reconstitution de la réserve de personnel linguistique de l'Organisation, notamment le programme de collaboration avec les universités, afin que l'Organisation dispose de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction ;

123. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à se tenir en relation avec les missions permanentes afin de cerner les possibilités de collaboration avec les universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues du monde entier, pour que l'Organisation continue de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles ;

124. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à étoffer et à affiner la liste des universités avec lesquelles des mémorandums d'accord et d'autres accords de collaboration sont conclus afin qu'elle comprenne si possible des universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues de toutes les régions.

Annexe II

Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation, pour 2024

Notes explicatives

Les abréviations ci-après sont utilisées dans la présente annexe.

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme

ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
ER	Rédaction de rapports
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2024

(Au 21 septembre 2023)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Comité d'état-major	Charte, Chapitre VII, Article 47		5 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
2. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	10 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Une réunion par an
3. UNICEF – Conseil d'administration	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	10 janvier (une réunion)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Une réunion par an
4. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	10 janvier (une réunion)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
5. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4, 41/6 et 50/18 du Conseil des droits de l'homme	Trente-neuvième session	15-19 janvier	Genève	5 E	I (AArCEFR – deux jours) (AEF – trois jours)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025)
6. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-quinzième session	15 janvier-2 février	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
7. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session d'hiver	15 janvier-26 avril ^e (à confirmer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
8. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolutions 2205 (XXI) et 76/229 de l'Assemblée générale	Quarante-septième session	22-26 janvier	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an jusqu'en 2025
9. CNUCED – Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et résolution TD/B/67/6 et décisions 156 (XVII) et	Quatre-vingt-septième session	22-26 janvier	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>	
10.	Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	559 (LXVII) du Conseil du commerce et du développement Résolutions 77/245 et 77/328 de l'Assemblée générale	Première session	22-26 janvier	New York	193 G	I (AArCEFR)			
11.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-cinquième session	22 janvier-2 février	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
12.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	22-31 janvier et 9 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
13.	Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78, 75/239, 76/72 et 77/248 de l'Assemblée générale	Soixantième session	22 janvier-8 mars ^f	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
14.	Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Première partie	22 janvier-28 mars ^e	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
15.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^e	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	23-26 janvier	Genève	5 E	I ^d	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
16. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	165 ^e session	26 janvier	Nairobi	Voir note g ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER ^h	Quatre réunions par an
17. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	29 janvier-2 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	Tb	–	Trois sessions par an
18. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	Résolution 75/282 de l'Assemblée générale	Session de clôture	29 janvier-9 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Au moins six sessions à partir de janvier 2022, les travaux se concluant par la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale
19. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	29 janvier-9 février	Genève	25 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
20. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique	Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l'Assemblée générale	Soixantième et unième session	29 janvier-9 février	Vienne	102 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
21. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-septième session	29 janvier-16 février	Genève	23 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
22. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 24, et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1 , par. 1 a) du Conseil économique et social	Forum des partenariats	30 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)			
23. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 11, et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1 , par. 1 b) du Conseil économique et social	Débat consacré aux questions de coordination	31 janvier et 1 ^{er} février	New York	54 G	I T SR (AArCEFR)			
24. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-unième session	31 janvier-2 février	Genève	15 E	I T – (AArCEFR)			Deux sessions par an
25. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	268 ^e réunion	Janvier ^b	New York	11 ou 12 E	– – –			Six réunions par an
26. Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	Résolutions 76/217 , 77/246 et 77/329 de l'Assemblée générale	Première session	5-8 février	New York	193 G	I T – (AArCEFR)			
27. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 , 26/22 et 53/3 du Conseil des droits de l'homme	Trente-septième session	5-9 février	Genève	5 E	I T – (AArCEFR)			Trois sessions par an (prorogé jusqu'en 2026)
28. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25 , 47/112 , 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-septième session	5-9 février	Genève	18 E	I ^d T –			Trois sessions par an
29. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	139 ^e session	5-9 février	Vienne	13 E	I T – (AArCEFR)			Deux ou trois sessions par an
30. CNUDCI – Groupe de travail I (Récupéré d'entrepôt)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante et unième session	5-9 février	New York	70 G	I T – (AArCEFR)			Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
31. Commission du développement social	Résolutions 10 (II) , 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Soixante-deuxième session	5-14 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
32. UNICEF – Conseil d’administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	6-9 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
33. ONU-Femmes – Conseil d’administration ^b	Résolution 64/289 de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	12 et 13 février	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
34. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme	Trente-troisième session	12-16 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
35. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	12-16 février	New York	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
36. Conférence des Nations Unies chargée d’examiner les progrès accomplis dans l’exécution du Programme d’action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	Résolutions 73/69 , 75/241 , 76/232 et 77/71 de l’Assemblée générale	Comité préparatoire	12-16 février	New York		I (AArCEFR)	T	–	
37. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33 , 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	12 février-1 ^{er} mars	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
38. Comité spécial chargé d’étudier la situation en ce qui concerne l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l’Assemblée générale	Session d’organisation et première partie de la session de 2024	15 février et 18 mars	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR ^f	
39. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l’Assemblée générale	Session d’organisation	19 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
40. Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 45/124 , 47/94 , 62/218 et 68/268 de l’Assemblée générale	Quatre-vingt-neuvième session	19-23 février	Genève	4 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
41. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente et unième session	19-23 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
42. PNUE – Comité à composition non limitée des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Sixième session	19-23 février	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^h	Une session tous les deux ans
43. Comité des disparitions forcées ^c	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	19 février-1 ^{er} mars	Genève	10 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
44. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale	Session de fond	20 février-17 mars	New York	154 G	I (AArCEFR)	T	–	
45. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	21 et 22 février (à confirmer)	New York	33 E	I (AF)	T	–	Trois sessions par an
46. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	21-23 février	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
47. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	140 ^e session	26 février-1 ^{er} mars	Genève	9 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
48. PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions 2997 (XXVII), 42/185, 53/242, 67/251 et 71/231 de l'Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et décisions 1/2 et 5/3 et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Sixième session	26 février-1 ^{er} mars	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^h	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
49. PAM – Conseil d’administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	26 février-1 ^{er} mars	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
50. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte et résolution 77/267, par. 24, de l’Assemblée générale	Première partie de la reprise de la session	26 février-29 mars ^e (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
51. Conseil des droits de l’homme	Résolution 60/251 de l’Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	26 février-5 avril ^e	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d’au moins 14 semaines
52. Commission de statistique	Résolution 1999/8 et décision 2020/211 du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	27 février-1 ^{er} mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
53. Groupe d’experts gouvernementaux chargé de la prévention d’une course aux armements dans l’espace	Résolution 77/250 de l’Assemblée générale	Réunion consultative informelle à composition non limitée	29 février-1 ^{er} mars	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	
54. Comité d’attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l’Assemblée générale	Séance d’organisation	Février (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
55. Comité des pensions du personnel de l’Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l’Assemblée générale		Février (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d’une réunion chacune par an
56. Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-sixième session	4-8 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
57. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	4-8 mars	Genève	5 E	I ^d	T	–	Deux sessions par an
58. Convention sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets	CCW/MSP/2022/7 et résolution 77/92 de l’Assemblée générale	Première session	4-8 mars	Genève		I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions de cinq jours en 2024

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
	traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination – Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes ^{b, c}								
59.	Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	Résolution 75/240 et décision 77/512 de l'Assemblée générale	Sixième session	4-8 mars	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	11 sessions entre 2021 et 2025
60.	CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-septième session	4-15 mars	New York	15 E	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
61.	Comité des droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Trentième session	4-22 mars ^e	Genève	18 E	I ^d	T SR	Deux sessions par an
62.	Comité des droits de l'homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	140 ^e session	4-28 mars ^e	Genève	18 E	I ^d	T SR	Trois sessions par an
63.	Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-huitième session	11-22 mars ^e	New York	45 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
64.	Commission des stupéfiants	Résolution 66/1 de la Commission des stupéfiants et décision 2023/318 du Conseil économique et social	Débat de haut niveau pour faire le bilan de la mise en œuvre de l'ensemble des engagements concernant la politique internationale en matière de drogues et définir la voie à suivre jusqu'en 2029	14-15 mars	Vienne	53G	I (AArCEFR)	T –	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
65. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-huitième session	18-21 mars ^e	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions (de quatre jours ouvrés chacune) par an, l'une à New York et l'autre à Genève
66. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-septième session	18-22 ^e mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
67. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	18-22 mars ^e	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
68. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 51/8 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-dix-neuvième session	18-27 mars	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an : deux de cinq jours et une de huit jours (mandat prorogé jusqu'en 2025)
69. Conseil économique et social	Résolution 72/305 de l'Assemblée générale et résolutions 2013/24 et 2024/1, par. 1 c) du Conseil économique et social	Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale	22 mars	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
70. Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième session	25-28 mars	Genève	6 E	I ^d	T	–	Deux sessions par an
71. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	Résolutions 65/182 et 73/143 de l'Assemblée générale	Quatorzième session	25-28 mars	New York	83 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
72. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Première réunion ordinaire	Mars ^e (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
73. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	278 ^e réunion	Mars ^e	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Six réunions par an
74. ONU-Habitat – Conseil exécutif	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	Mars ^e (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^h	Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
75. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement	Résolution 32/197 de l'Assemblée générale		Mars ^e	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
76. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	210 ^e réunion	Mars ^e (une réunion)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
77. CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	Mars/avril ^e	Addis-Abeba	54 G	I (AarF)	T	–	Une session par an
78. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolutions 31/93 et 77/267 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	1 ^{er} avril (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
79. Assemblée générale – Sixième Commission	Résolutions 173 (II), 47/233 et 77/249 de l'Assemblée générale	Reprise de la soixante-dix-huitième session	1 ^{er} -5 avril et 11 avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
80. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolutions 2205 (XXI) et 76/229 de l'Assemblée générale	Quarante-huitième session	1 ^{er} -5 avril	New York	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an jusqu'en 2025
81. Comité préparatoire de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	Résolutions 77/245 et 77/328 de l'Assemblée générale	Première session	1 ^{er} -5 avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
82. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session annuelle	1 ^{er} -19 avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
83. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur les armes à feu ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Onzième session	3 et 4 avril	Vienne	122 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
84. Comité spécial du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination	Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme	Quatorzième session	8-19 avril (à confirmer)	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
	de toutes les formes de discrimination raciale								
85.	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	112 ^e session	8-29 avril	Genève	18 E	I ^d	T SR	Trois sessions par an
86.	Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale, et résolution 2024/1 , par. 1 d) du Conseil économique et social	Réunions de gestion (élections)	9 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	
87.	Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décisions 2012/252 et 2020/228 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	15-19 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
88.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 51/13 du Conseil des droits de l'homme	Cinquante et unième session	15-19 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T –	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025)
89.	Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-septième session	15-19 avril	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
90.	CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	15-19 avril	New York	70 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an
91.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique	Résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale	Soixante-troisième session	15-26 avril (à confirmer)	Vienne	102 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
92.	Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 et décision 2020/218 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	15-26 avril	New York	16 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
93. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session	15 avril-10 mai ^k	Genève	10 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
94. Commission du droit international	Résolution 174 (II) et décisions 74/559 et 74/566 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session – première partie	15 avril-31 mai ^{k, l}	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
95. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 24, et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1 , par. 1 e) du Conseil économique et social	Forum de la jeunesse	16-18 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
96. Instance permanente des personnes d'ascendance africaine	Résolution 75/314 de l'Assemblée générale	Troisième session	16-19 avril	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session de quatre jours par an, tantôt à Genève (années paires) et tantôt à New York ou ailleurs (années impaires)
97. Conseil économique et social	Résolution 69/313 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	22-25 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (cinq jours ou 10 réunions, y compris les 2 réunions de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
98. CESAP	Résolutions 37 (IV) , 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Quatre-vingtième session	22-26 avril (à confirmer)	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
99. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Quatorzième session	22-26 avril	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
100. Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolutions 56/266 et 74/137 de l'Assemblée générale	Session annuelle	22-26 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
101. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 , 26/22 et 53/3 du Conseil des droits de l'homme	Trente-septième session	22-26 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (prorogé jusqu'en 2026)
102. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session d'organisation	24 avril (une réunion)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	
103. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Soixante-sixième session	24-26 avril	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
104. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III) , 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	25 et 26 avril (à confirmer)	New York	33 E	I (AF)	T	–	Trois sessions par an
105. Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	Résolutions 76/217 , 77/246 et 77/329 de l'Assemblée générale	Deuxième session	29 avril-1 ^{er} mai	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
106. CNUCED – Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Quatorzième session	29 avril-3 mai ^k	Genève	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
107. Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII) , 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	29 avril-3 mai ^k	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
108. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme, décision 2002/270 du Conseil économique et social et résolutions 1/5 , 34/34 et 43/35 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-deuxième session	29 avril-3 mai ^k	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions de cinq jours par an (mandat prorogé jusqu'en 2026)
109. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23 , 23/7 , 32/4 , 41/6 et 50/18 du Conseil des droits de l'homme	Quarantième session	29 avril-3 mai ^k	New York	5 E	I (AArCEFR – deux jours) (AEF – trois jours)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025)
110. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-troisième session	29 avril-3 mai ^k	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
111. Comité de l'information	Résolution 33/115 C de l'Assemblée générale	Quarante-sixième session	29 avril-10 mai ^k	New York	121 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
112. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Quarante-sixième session	20 avril-10 mai ^k	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
113. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme	Neuvième session	30 avril-2 mai	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève
114. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Deuxième réunion ordinaire	Avril (à confirmer)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
115. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Avril (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
116. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Cinquante-huitième session	Avril ⁱ (à confirmer) (trois jours)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
117. Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Dix-neuvième session	6-10 mai	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
118. CNUDCI – Groupe de travail VI (Documents de transport multimodal négociables)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	6-10 mai	New York	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
119. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-seizième session	6-24 mai ⁱ	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
120. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Deuxième partie de la reprise de la session	6-31 mai ⁱ (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
121. Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme	Résolution 1994/54 de la Commission des droits de l'homme	Trente-septième session	7-9 mai	Genève	92 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
122. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	8-10 mai (à confirmer)	Genève	5 E	I ^d	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an
123. Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/1 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1, par. 1 f) du Conseil économique et social	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des	9 et 10 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (deux jours)

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
		objectifs de développement durable							
124. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Trente-troisième session	13-17 mai (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T –		Une session par an
125. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur le droit au développement	Résolution 1998/72 de la Commission des droits de l'homme, décision 1998/269 du Conseil économique et social, résolution 41/128 de l'Assemblée générale et résolutions 9/3 et 24/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-cinquième session	13-17 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T –		Une session par an
126. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	13-17 mai	New York	70 G	I (AArCEFR)	T –		Deux sessions par an
127. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-huitième session	13-31 mai ^l (à confirmer)	Genève	23 E	I ^d	T SR		Trois sessions par an
128. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolutions 31/93 et 77/267 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	13 mai-14 juin ^l (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T –		Une session par an
129. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Deuxième partie	13 mai-28 juin ^l	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T PV		Une session par an, en trois parties
130. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l'Assemblée générale	Session de printemps	13 mai-16 août ^l (à confirmer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T –		Trois sessions par an
131. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1, annexe, par. 11 a), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1,	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	14-16 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR		

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
	par. 1 g) du Conseil économique et social								
132. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session	20-24 mai ^l	Vienne	31 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
133. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	140 ^e session	20-31 mai ^l	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
134. États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant	Résolution 44/25 de l'Assemblée générale	Vingtième réunion	23 mai ^l (à confirmer)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
135. Quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	Résolutions 77/245 et 77/328 de l'Assemblée générale		27-30 mai	Saint John's	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
136. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-huitième session	27-31 mai	Genève	18 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
137. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session ordinaire	28 mai-5 juin et 14 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
138. États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale	Quarantième réunion	29 mai	New York	169 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
139. Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, UNICEF, PAM et ONU-Femmes	Résolutions 52/12 B, 64/289 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	31 mai (à confirmer)	New York	36 G/ 36 G/ 36 G/ 41 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	
140. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	279 ^e réunion	Mai ^{k,l}	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Six réunions par an
141. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 65/119 de l'Assemblée générale	Séminaire régional consacré à l'examen de la situation des territoires non autonomes dans le	Mai ^{k,l} (trois jours)	Région des Caraïbes (à déterminer)	29 G	I (AEF)	T	–	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
		cadre de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme							
142. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	166 ^e réunion	Mai ^{k,l}	Nairobi	Voir note g ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER ^h	Quatre réunions par an
143. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 2/6 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Quinzième session	3 et 4 juin	Vienne	191 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
144. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dixième session	3-7 juin (à confirmer)	Genève	4 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
145. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Cinquantième-troisième session	3-7 juin	Genève	25 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
146. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	3-7 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
147. CCNUCC – réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^c	Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale	Soixantième session	3-13 juin	Bonn (Allemagne)	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
148. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^c	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	3-14 juin	Genève	14 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
149. Comité des contributions	Résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-troisième session	3-28 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
150. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la coopération internationale ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 3/2 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Quinzième session	5 et 6 juin	Vienne	191 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
151. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1 , par. 1 h) du Conseil économique et social	Débat consacré à la gestion	5 et 6 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
152. États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolution 34/180 de l'Assemblée générale	Vingt-troisième réunion	7 juin (à confirmer)	New York	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
153. Réunions des rapporteuses et rapporteurs spéciaux, des représentantes et représentants spéciaux, des expertes et experts indépendants et des présidentes et présidents des groupes de travail du Conseil des droits de l'homme	Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de la Commission des droits de l'homme	Trentième session	10-14 juin	Genève	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an
154. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Quinzième session	10-14 juin	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
155. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la	Quinzième session	10-14 juin (à confirmer)	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
composition non limitée sur la prévention de la corruption ^c	Conférence des États parties								
156. États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ^c	Résolutions 37/66, 49/28, 75/239, 76/72 de l'Assemblée générale et 77/248	Trente-quatrième réunion	10-14 juin	New York	168 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
157. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Reprise de la session	10-21 juin	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR ^j	
158. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106 et 70/247, par. 53, de l'Assemblée générale et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Dix-septième session	11-13 juin	New York	174 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
159. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	11-14 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
160. PAM – Conseil d'administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	17-21 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
161. Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	Résolutions 73/69, 75/241, 76/232 et 77/71 de l'Assemblée générale	Quatrième conférence d'examen	17-28 juin	New York		I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
162. Conseil économique et social	Résolution 75/290 A de l'Assemblée générale et résolution 2024/1, par. 1 i) du Conseil économique et social	Passage de la phase des secours aux activités de développement	18 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session d'un jour par an
163. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	18-20 juin	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
164. Réunion des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ^c	Résolutions 46/111 , 49/178 et 57/202 de l'Assemblée générale	Trente-sixième session	18-21 juin (à confirmer)	Genève	8 E	I ^d	T	–	Une session par an
165. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	Résolutions 54/33 et 77/248 de l'Assemblée générale	Vingt-quatrième réunion	18-21 juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session (de 8 réunions seulement) par an
166. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	Résolution 77/246 et 77/329 de l'Assemblée générale		18-21 juin	Kigali	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
167. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	18 juin-12 juillet	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 14 semaines
168. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b) et résolution 2024/1 , par. 1 j) du Conseil économique et social	Session de fond – débat consacré aux affaires humanitaires	19-21 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session de trois jours par an, tantôt à Genève, tantôt à New York
169. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Résolution 1472 A (XIV) et décision 73/517 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	19-28 juin	Vienne	102 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
170. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	141 ^e session	24-28 juin	Genève	9 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
171. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante-quatrième session	24 juin-3 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
172. CNUDCI	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-septième session	24 juin-12 juillet	New York	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
173. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolution 37/99 K et décision 54/418 de l'Assemblée générale	Quatre-vingtième-deuxième session	26-28 juin	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
174. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale	Conférence pour les annonces de contributions	Juin (à confirmer)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
175. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire	Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX	Soixante-troisième session	Juin (à déterminer)	New York	5 E	I (AF)	T	–	Une session par an
176. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		Juin (à déterminer)	Amman (à confirmer)	27 G	I (AArF)	T	–	Deux sessions par an
177. Séminaire de droit international	Résolution 49/51 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	1 ^{er} -19 juillet	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
178. Comité des droits de l'homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	141 ^e session	1 ^{er} juillet-2 août	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
179. Commission du droit international	Résolution 174 (II) et décisions 74/559 et 74/566 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session – deuxième partie	1 ^{er} juillet-2 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
180. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-sixième session	3-5 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
181. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	3-5 juillet	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
182. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la traite des personnes ^c	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Quatorzième session	8 et 9 juillet	Vienne	181 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
183. Conseil économique et social	Résolutions 66/288 , 67/290 , 68/1 et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1 , par. 1 k) du Conseil économique et social	Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil – onzième session	8-12 juillet	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
184. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	Résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme	Dix-septième session	8-12 juillet	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
185. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	Résolution 75/240 de l'Assemblée générale	Septième session	8-12 juillet	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Onze sessions entre 2021 et 2025
186. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingtième session	8-26 juillet	Genève	10 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
187. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ^c	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Onzième session	11 et 12 juillet	Vienne	151 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
188. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 11 c), et 72/305 de l'Assemblée générale et résolution 2024/1 , par. 1 l) du Conseil économique et social	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil, et examen ministériel annuel	15-18 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
189. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-huitième session	15-26 juillet	À Rome	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
190. Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions	Soixante et unième session	15 juillet-30 août ^f	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
	67/78 , 75/239 , 76/72 et 77/248 de l'Assemblée générale								
191. Réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération ^b	Résolution 77/17 de l'Assemblée générale	Seizième réunion générale sur la coopération	17-19 juillet	Genève	À déterminer	I (AArF)	T	–	Une session de trois jours tous les deux ans
192. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	17-19 juillet	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
193. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 51/13 du Conseil des droits de l'homme	Cinquante-deuxième session	22-26 juillet	New York	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025)
194. Comité préparatoire de la onzième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ^{b, c}	Résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale et décisions prises par la Conférence d'examen de 2000, vol. I [NPT/CONF.2000/28 (Parts I and II)], première partie, et par la Conférence d'examen de 2020 (NPT/CONF.2020/DEC.2)	Deuxième session	22 juillet-2 août	Genève	190 G	I (AArCEFR)	T	SR	Les trois sessions du Comité préparatoire devraient se tenir dans les années précédant la Conférence d'examen
195. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1 , annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale et 2024/1 par. 1 h) du Conseil économique et social	Débat consacré à la gestion	23 et 24 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
196. Comité des commissaires aux comptes	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Soixante-dix-huitième session ordinaire	23 et 24 juillet	New York	3 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
197. Conseil économique et social	Charte, résolutions 68/1, par. 10, et 72/305 de l'Assemblée générale et 2024/1, par. 2 du Conseil économique et social	Session d'organisation	25 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
198. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-huitième session	29 juillet-2 août (à confirmer)	New York	33 E	I (AF)	T	–	Trois sessions par an
199. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	Résolution 77/250 de l'Assemblée générale	Deuxième session	29 juillet-9 août	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 10 jours ouvrés en 2023 et 2024
200. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Troisième partie	29 août-13 septembre	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
201. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	280 ^e réunion	Juillet	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Six réunions par an
202. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	211 ^e réunion	Juillet (une réunion)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
203. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-deuxième session	5-9 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
204. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	113 ^e session	5-26 août	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
205. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ^m	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Quatorzième session	7-9 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
206. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-quatrième session	12-16 août	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
207. Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques ^{b, c}	Décision prise par les États parties à la neuvième Conférence d'examen (BWC/CONF.IX/9)	Quatrième session	12-23 août	Genève		I (AArCEFR)	T	–	Quinze jours par an
208. Comité des droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Trente et unième session	12 août-6 septembre	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
209. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination – Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes ^{b, c}	CCW/MSP/2022/7 et résolution 77/92 de l'Assemblée générale	Deuxième session	26-30 août	Genève		I (AArCEFR)	T		Deux sessions de cinq jours en 2024
210. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	26-30 août	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
211. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 51/8 du Conseil des droits de l'homme	100 ^e session	26-30 août	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an : deux de cinq jours et une de huit jours (mandat prorogé jusqu'en 2025)
212. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-septième session	26 août-13 septembre	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
213. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de	CCW/AP.II/CONF.12/6, CCW/P.V/CONF/2010/11 et résolution 70/71	Réunion d'experts	2 septembre	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
	certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	de l'Assemblée générale							
214.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Première partie de la reprise de la quinzième session	2-6 septembre	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
215.	Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – réunions intergouvernementales d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 4/2 de la Conférence des États parties	Treizième réunion	2-6 septembre	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
216.	Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination – Groupe d'experts ^{b, c}	Protocole II modifié, art. 13, par. 1, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Groupe d'experts	3 et 4 septembre	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
217.	UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	3-6 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b –	Trois sessions par an
218.	Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session de fond	3-9 septembre	New York	21 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
219.	Comité des droits des personnes handicapées – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingtième session	9-13 septembre	Genève	6 E	I ^d	T –	Deux sessions par an
220.	Mécanisme international d'experts indépendants chargé de promouvoir la justice et l'égalité raciales dans le contexte du maintien de l'ordre	Résolution 47/21 du Conseil des droits de l'homme	Troisième session	9-13 septembre	Genève		I (AArCEFR)	T –	Une session par an (mandat courant jusqu'en 2024)

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
221. CNUDCI – Groupe de travail I (Récépissés d’entrepôt)	Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale	Quarante-deuxième session	9-13 septembre (à confirmer)	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
222. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-quinzième session	9-27 septembre	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
223. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103, 64/243 et 74/267 de l’Assemblée générale	Session d’automne	9 septembre-13 décembre ^{n, o, p} (à confirmer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
224. ONU-Femmes – Conseil d’administration ^b	Résolution 64/289 de l’Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	10 et 11 septembre ^q	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
225. États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ^{b, c}	Résolution 64/36 de l’Assemblée générale	Douzième session	10-13 septembre	Genève	59 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
226. Assemblée générale	Charte et résolutions 57/301, par. 1, et 75/325, par. 50, de l’Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	10 septembre-décembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR ^r	
227. Comité des droits de l’enfant – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l’Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-neuvième session	16-20 septembre	Genève	18 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
228. CNUCED – Conseil du commerce et du développement	Résolution 1995 (XIX) de l’Assemblée générale et résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Soixante et onzième session	16-27 septembre	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
229. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Trente-deuxième réunion	17-20 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
230. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Cinquante-septième session	19 septembre-9 octobre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 14 semaines
231. Assemblée générale	Résolution 76/307 de l'Assemblée générale	Sommet de l'avenir	22-23 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)		–	
232. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolutions 2205 (XXI) et 76/229 de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session	23-27 septembre (à confirmer)	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an jusqu'en 2025
233. Comité des disparitions forcées ^c	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	23 septembre-4 octobre	Genève	10 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
234. Assemblée générale	Charte et résolutions 57/301, par. 2, et 75/325, par. 50, de l'Assemblée générale	Débat général – soixante-dix-neuvième session	24 septembre-4 octobre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR ^r	
235. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications présentées en vertu du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixantième session	25-27 septembre	Genève	5 E	I ^d	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an
236. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	30 septembre-4 octobre	Genève	5 E	I ^d	T	–	Deux sessions par an
237. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quatre-vingtième session	30 septembre-4 octobre (à confirmer)	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
238. Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4, 26/22 et 53/3 du Conseil des droits de l'homme	Trente-neuvième session	30 septembre-4 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (prorogé jusqu'en 2026)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
239. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-neuvième session	30 septembre-18 octobre ⁿ	Genève	23 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
240. Assemblée générale	Résolutions 69/58 et 70/34 de l'Assemblée générale	Célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	Septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	–	–	Une réunion par an
241. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	281 ^e réunion	Septembre	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Six réunions par an
242. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	167 ^e réunion	Septembre	Nairobi	Voir note <i>g</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER ^h	Quatre réunions par an
243. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trente-deuxième réunion	7-11 octobre ⁿ (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
244. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	142 ^e session	7-11 octobre ⁿ	Genève	9 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
245. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme, décision 2002/270 du Conseil économique et social et résolutions 1/5 , 34/34 , 43/35 et 52/37 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-troisième session	7-11 octobre ⁿ	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions de cinq jours par an (mandate prorogé jusqu'en 2026)
246. CNUCED – Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	Résolution 114 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le	Quatre-vingt-huitième session	7-11 octobre ⁿ	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
	développement et résolution TD/B/67/6 et décisions 156 (XVII) et 559 (LXVII) du Conseil du commerce et du développement								
247. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d’administration	Résolution 36/151 de l’Assemblée générale	Soixantième session	7-11 octobre ⁿ	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
248. HCR – Comité exécutif	Résolutions 1166 (XII) et 74/129 de l’Assemblée générale et décision 2021/208 du Conseil économique et social	Soixante-quatrième session	7-11 octobre ⁿ (à confirmer)	Genève	107 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
249. Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolutions 67/78, 75/239, 76/72 et 77/248 de l’Assemblée générale	Soixante-deuxième ^s session	7 octobre-22 novembre ^{n, o, p}	New York	21 E	I (AArCEFR)	–	–	Trois sessions par an
250. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ^c	Résolutions 55/25 et 58/4 de l’Assemblée générale et décision 11/2 de la Conférence des Parties	Douzième session	14-18 octobre	Vienne	191 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
251. Conseil des droits de l’homme, Groupe de travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des filles	Résolutions 15/23, 23/7, 32/4, 41/6 et 50/18 du Conseil des droits de l’homme	Quarante et unième session	14-18 octobre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AArCEFR – deux jours) (AEF – trois jours)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu’en 2025)
252. Comité des droits de l’homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l’Assemblée générale	142 ^e session	14 octobre-8 novembre ^o	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
253. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième session	15-18 octobre	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions (de quatre jours ouvrés chacune) par an, l'une à New York et l'autre à Genève
254. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-sixième réunion	21-25 octobre (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	T	–	Une session par an
255. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession ^c	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-onzième session	21-25 octobre	Genève	4 E	I ^d	T	–	Trois sessions par an
256. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme	Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Dixième session	21-25 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
257. États parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Dixième session	24 octobre	Genève	83 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans (années paires)
258. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement	Résolution 42/23 du Conseil des droits de l'homme	Dixième session	28-30 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, l'une à New York et l'autre à Genève
259. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-quatrième session	28 octobre-1 ^{er} novembre ^o	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
260. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-unième session	28 octobre-22 novembre ^{o, p}	Genève	10 E	I ^g	T	SR	Trois sessions par an
261. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	141 ^e session	29 octobre-15 novembre ^{o, p}	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
262. Conseil des droits de l'homme – forum intersessions des droits économiques, sociaux et culturels (Forum social)	Résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme	Seizième session	31 octobre-1 ^{er} novembre ^o	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
263. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	Résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	Octobre ⁿ	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
264. PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE	Onzième session	Octobre ⁿ	Nairobi	Voir note g ci-dessous	–	–	–	Une session par an
265. Assemblée générale – Cinquième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	Octobre-décembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
266. Assemblée générale – Première Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	Octobre-novembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV ^r	
267. Assemblée générale – Quatrième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	Octobre-novembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
268. Assemblée générale – Deuxième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	Octobre-novembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
269. Assemblée générale – Sixième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	Octobre-novembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
270. Assemblée générale – Troisième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	Octobre-novembre ^{n, o, p}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
271. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d’avaïrs ^c	Résolution 58/4 de l’Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties	Dix-huitième session	4-8 novembre	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
272. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d’examen de l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l’Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Deuxième reprise de la quinzième session	4-8 novembre	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
273. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur l’Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l’Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme	Quarante-septième session	4-15 novembre ^p	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
274. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d’experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Quarante et unième session	6-8 novembre	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
275. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l’interdiction ou la limitation de l’emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Protocole corrigé, art. 10, et résolutions 32/152 et 35/153 de l’Assemblée générale	Dix-huitième Conférence des Hautes Parties contractantes	11 novembre	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
276. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	11-15 novembre ^p (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T	–	Une session par an
277. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements	Cinquante-quatrième session	11-15 novembre ^p	Genève	25 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
	cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale								
278. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolutions 1991/42 et 1997/50 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 6/4 et 51/8 du Conseil des droits de l'homme	101 ^e session	11-15 novembre ^p	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an : deux de cinq jours et une de huit jours (mandat prorogé jusqu'en 2025)
279. CCNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^c	Résolutions 47/195, 48/189 et 67/210 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième session	11-24 novembre ^p (à confirmer)	À déterminer	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
280. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Protocole II modifié, art. 13, par. 1, et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième Conférence annuelle	12 novembre	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
281. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Réunion des Hautes Parties contractantes	13-15 novembre ^p	Genève	114 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
282. Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	Décision 73/546 de l'Assemblée générale	Session annuelle	18-22 novembre ^q	New York		I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
283. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 51/13 du Conseil des droits de l'homme	Cinquantième-troisième session	18-22 novembre	Genève	5 E	I (AArE)	T	–	Trois sessions par an : deux à Genève et une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2025)
284. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	18-22 novembre (à confirmer)	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
285. PAM – Conseil d'administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	18-22 novembre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
286. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit	Résolution 28/14 du Conseil des droits de l'homme	Cinquième session	21 et 22 novembre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
287. Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique	Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session ordinaire	25 et 26 novembre ^g	New York	9 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
288. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les entreprises et les droits de l'homme	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme	Treizième session	25-27 novembre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
289. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	25-29 novembre (à confirmer)	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
290. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration	Résolution 46/122 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième session	25-29 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
291. Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante-cinquième session	25 novembre-3 décembre	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
292. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	114 ^e session	25 novembre-13 décembre	Genève	18 E	I ^d	T	SR	Trois sessions par an
293. Comité des commissaires aux comptes	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	26 novembre ^g	New York	3 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
294. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	26 novembre ^g	New York	26 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
295. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les questions relatives aux minorités	Résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme	Dix-septième session	28-29 novembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
296. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	282 ^e réunion	Novembre ^{o, p}	New York	11 ou 12 E	–	–	–	Six réunions par an
297. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Novembre ^{o, p} (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une réunion chacune par an
298. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{o, p, q} (à confirmer)	New York	31 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
299. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Cinquante-neuvième session	Novembre ^{o, p} (à confirmer) (trois jours)	Genève	5 E	I (AFS)	T	–	Deux sessions par an
300. ONU-Habitat – Conseil exécutif	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{o, p} (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^h	Deux ou trois sessions par an
301. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		Novembre ^{o, p} (à confirmer)	Amman (à confirmer)	27 G	I (AArF)	T	–	Deux sessions par an
302. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	168 ^e réunion	Novembre/décembre ^{o, p}	Nairobi	Voir note g ci-dessous	I (AArCEFR)	–	ER ^h	Quatre réunions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
303. États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ^{b, c}	Paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, résolution 73/61 de l'Assemblée générale et APLC/MSP.20/2022/15	Cinquième Conférence d'examen	2-6 décembre	Siem Reap, (Cambodge)	156 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session tous les cinq ans
304. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter	Résolution 77/69 de l'Assemblée générale	Première session	2-6 décembre ^g	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	-	Trois sessions entre 2024 et 2025
305. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	Résolution 75/240 de l'Assemblée générale	Huitième session	2-6 décembre ^g	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	-	Onze sessions entre 2021 et 2025
306. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration	Résolution 40/131 de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	2-6 décembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T	-	Une session par an
307 ⁷ Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques ^{b, c}	Décision prise par les États parties à la neuvième Conférence d'examen (BWC/CONF.IX/9)	Cinquième session	2-6 décembre	Genève		I (AArCEFR)	T	-	Quinze jours par an
308. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^c	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-neuvième session	2-13 décembre	Genève	14 E	I ^d	T	SR	Deux sessions par an
309. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^c	Résolution 66/201 de l'Assemblée générale	Seizième session	2-13 décembre	Riyad	185 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session tous les deux ans
310. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du	Résolution 55/75 de l'Assemblée générale	Conférence pour les annonces de contributions	3 décembre	Genève	196 G	I (AArCEFR)	T	-	Une réunion par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés									
311. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	4-6 décembre ^g	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
312. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-septième session	4-6 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
313. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-septième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la trente-troisième session)	5 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
314. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la trente-troisième session	6 décembre (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
315. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-septième session	6 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
316. Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Douzième session	6 décembre	Genève	40 E	I (ACEFR)	T	–	Une session tous les deux ans (années paires)
317. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c}	Décision prise par les États parties à la neuvième Conférence d'examen (BWC/CONF.IX/9) et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale	Session annuelle	9-11 décembre	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
318. CNUDCI – Groupe de travail VI (Documents de transport multimodal négociables)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Quarante-cinquième session	9-13 décembre (à confirmer)	Vienne	70 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
319. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
320. Comité des relations avec le pays hôte	Résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
321. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	26 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
322. Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227 , 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ^j	Selon les besoins
323. PNUD/FNUAP/UNOPS – Conseil d'administration	Résolutions 2020 (XX) , 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Selon les besoins
324. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Séances d'organisation, réunions intersessions et sessions extraordinaires	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR ^j	Selon les besoins
325. Commission de consolidation de la paix	Résolution 60/180 de l'Assemblée générale et résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	31 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
326. Conseil de sécurité	Charte		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
327. Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	S/2002/207		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
328. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
329. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
330. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
331. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
332. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
333. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
334. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
335. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
336. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
337. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
338. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine	Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
339. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
340. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud	Résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
341. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali	Résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
342. Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) concernant les Chabab	Résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
343. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
344. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
345. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
346. Conseil de sécurité – Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	S/PRST/2001/3		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
347. Conseil de sécurité – Comité d'experts	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
348. Conseil de sécurité – Comité pour les réunions hors Siège du Conseil	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
349. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux Membres	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
350. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	154 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
351. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction)	Charte		Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV ^j	Selon les besoins

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
352. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	Voir note <i>t</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
353. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)
354. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	Voir note <i>t</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
355. CNUCED – séminaires et groupes d'études	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)	Genève	Voir note <i>t</i> ci-dessous	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)
356. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
357. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
358. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 77/22 et 77/23 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
359. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 77/22 et 77/23 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
360. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 77/22 et 77/23 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Jérusalem	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
361. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 77/22 et 77/23 de l'Assemblée générale	Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien	À déterminer (trois jours)	À déterminer	26 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
362. CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
363. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	Résolution 75/240 et décision 77/512 de l'Assemblée générale	Réunions intersessions	À déterminer	New York	193 G	-	T	–	Jusqu'à cinq jours
364. CNUCED – réunions d'experts	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et section A de la partie I du Mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence, tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012		À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Jusqu'à huit réunions (de trois jours chacune) par an

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
365. UNITAR – Conseil d'administration	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (deux ou trois jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an
366. Tribunal d'appel des Nations Unies	Résolutions 61/261 , 62/228 , 63/253 , 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
367. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	Résolutions 61/261 , 62/228 , 63/253 , 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	–	Selon les besoins
368. Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire	Résolutions 67/39 , 68/32 , 71/71 , 73/40 , 74/54 , 75/45 , 77/36 et 77/47 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^c Organe conventionnel.

^d En application du paragraphe 58 de la résolution [74/262](#) de l'Assemblée générale, un maximum de quatre langues de travail officielles sera attribué aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas de précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et que chaque État partie conserve la faculté de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.

^e En application du paragraphe 5 de la résolution [72/19](#) de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 20 mars 2024.

^f Les réunions qui doivent se tenir du 29 janvier au 2 février, du 26 février au 1^{er} mars pendant la soixantième session, du 5 au 9 août et du 19 au 23 août 2024 pendant la soixante et unième session peuvent bénéficier de services de conférence.

^g Conformément au paragraphe 8 de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

^h L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.

ⁱ En application du paragraphe 4 de la résolution [56/242](#) de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du Noël orthodoxe, qui devrait tomber le 8 janvier 2024.

^j Pour les séances plénières uniquement.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau de la section A)

- ^k En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 3 mai 2024.
- ^l En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui tombe le 23 mai 2024.
- ^m Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2011 à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de faible activité, c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de faible activité à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».
- ⁿ En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui tombe le 11 octobre 2024.
- ^o En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 1^{er} novembre 2024.
- ^p En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurburab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 15 novembre 2024.
- ^q Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
- ^r Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission.
- ^s La soixante-deuxième session se tiendra en dehors des locaux du Siège et aucun service de conférence ne sera assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.
- ^t Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED [résolution 80 (III) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, par. 9].

B. Organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session

(Au 21 septembre 2023)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
1. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ^b	Résolutions 63/309 et 68/307 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR) T	–
2. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité ^b	Résolution 48/26 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR) T	–
3. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale		À déterminer	Genève	3 G	I (AArF) T	PV ^c
4. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	Résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR) T	–
5. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR) T	–

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^c En cas d'audition seulement.

C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour 2024

(Au 21 septembre 2023)

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OMS – Conseil exécutif	154 ^e session	22-27 janvier (à confirmer)	Genève
2. OACI – Comité	231 ^e session	12-23 février	Montréal (Canada)
3. OACI – Commission de la navigation aérienne	225 ^e session	12 février-29 mars	Montréal (Canada)
4. FIDA – Conseil des gouverneurs	Quarante-septième session	14 et 15 février	Rome
5. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Soixante-deuxième session	19 février-1 ^{er} mars (à confirmer)	Vienne
6. AIEA – Conseil des gouverneurs		4-8 mars	Vienne
7. Autorité internationale des fonds marins	Commission juridique et technique (première partie)	4-15 mars	Kingston
8. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	105 ^e session	5-8 mars	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
9. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	350 ^e session	18-28 mars (à confirmer)	Genève
10. OACI – Conseil	231 ^e session	18-29 mars	Montréal (Canada)
11. Autorité internationale des fonds marins – Conseil	Première partie de la vingt-neuvième session	18-29 mars	Kingston
12. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions de printemps	19-21 avril	Washington
13. FIDA – Conseil d'administration	141 ^e session	22-24 avril	Rome
14. AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité du programme et du budget		6-8 mai	Vienne
15. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Soixante-deuxième session	6-10 mai (à confirmer)	Vienne
16. OACI – Comité	232 ^e session	6-17 mai	Montréal (Canada)
17. OACI – Commission de la navigation aérienne	226 ^e session	6 mai-21 juin	Montréal (Canada)
18. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Soixante-cinquième session	27 et 28 mai (à confirmer)	Vienne
19. OMS – Assemblée mondiale de la Santé	Soixante-dix-septième session	27 mai-1 ^{er} juin	Genève
20. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	Quarante-troisième session	Mai	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
21. AIEA – Conseil des gouverneurs		3-7 juin	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
22. OIT – Conférence internationale du Travail	112 ^e session	3-14 juin	Genève
23. ONUDI – Comité des programmes et des budgets	Quarantième session	10 et 11 juin	Vienne
24. FAO – Conseil	175 ^e session	10-14 juin	Rome
25. OACI – Conseil	232 ^e session	10-21 juin	Montréal (Canada)
26. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Soixante-deuxième session	24-26 juin (à confirmer)	Vienne
27. OMS – Conseil exécutif	155 ^e session	Juin	Genève
28. Autorité internationale des fonds marins	Commission juridique et technique (deuxième partie)	1er-12 juillet	Kingston
29. OMI – Conseil	132 ^e session	8-12 juillet	Londres
30. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	106 ^e session	9-12 juillet	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
31. UIT – Conseil	Session de 2024	9-16 juillet (à confirmer)	Genève
32. Autorité internationale des fonds marins	Commission des finances	10-12 juillet	Kingston
33. Autorité internationale des fonds marins – Conseil	Deuxième partie de la vingt-neuvième session	15-26 juillet	Kingston
34. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Deuxième partie de la vingt-neuvième session	29 juillet-2 août	Kingston
35. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Soixante-troisième session	26 août-6 septembre (à confirmer)	Vienne
36. AIEA – Conseil des gouverneurs		9-13 septembre	Vienne
37. AIEA – Conférence générale	Soixante-huitième session	16-20 septembre	Vienne
38. FIDA – Conseil d'administration	142 ^e session	17-19 septembre	Rome
39. AIEA – Conseil des gouverneurs		23 septembre	Vienne
40. OACI – Comité	233 ^e session	23 septembre-4 octobre	Montréal (Canada)
41. OACI – Commission de la navigation aérienne	227 ^e session	23 septembre-8 novembre	Montréal (Canada)
42. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Soixante-troisième session	24-27 septembre (à confirmer)	Vienne
43. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	Quarante-quatrième session	Septembre	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
44. Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Douzième session	Septembre	Vienne/New York
45. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	107 ^e session	8-11 octobre	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
46. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Soixante-sixième session	16-18 octobre (à confirmer)	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
47. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions d'automne	25-27 octobre	Washington
48. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	352 ^e session	28 octobre-7 novembre	Genève
49. OACI – Conseil	233 ^e session	28 octobre-8 novembre	Montréal (Canada)
50. Autorité internationale des fonds marins – Conseil	Troisième partie de la vingt-neuvième session	28 octobre-8 novembre (à confirmer)	Kingston
51. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Soixante-troisième session	11-13 novembre (à confirmer)	Vienne
52. AIEA – Conseil des gouverneurs – Comité de l'assistance et de la coopération techniques		18-20 novembre	Vienne
53. OMI, Conseil	133 ^e session	18-22 novembre	Londres
54. AIEA – Conseil des gouverneurs		21 et 22 novembre	Vienne
55. ONUDI – Conseil du développement industriel	Cinquante-deuxième session	25-27 novembre	Vienne
56. Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Vingt-neuvième session	25-29 novembre	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
57. FAO – Conseil	175 ^e session	2-6 décembre	Rome
58. Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale	Vingt-troisième session	2-7 décembre (à confirmer)	La Haye [Pays-Bas (Royaume des)]
59. FIDA – Conseil d'administration	143 ^e session	10-12 décembre	Rome
60. OIT – Conseil d'administration du Bureau international du Travail et ses commissions	351 ^e session	À déterminer	Genève
61. UNESCO – Conseil exécutif	219 ^e session	À déterminer	Paris
62. UNESCO – Conseil exécutif	220 ^e session	À déterminer	Paris
63. OMT – Conseil exécutif	121 ^e session	À déterminer	À déterminer
64. OMT – Conseil exécutif	122 ^e session	À déterminer	À déterminer
65. UPU – Conseil d'administration	Première session ordinaire	À déterminer	Berne
66. UPU – Conseil d'administration	Deuxième session ordinaire	À déterminer	Berne
67. UPU – Conseil d'exploitation postale	Première session ordinaire	À déterminer	Berne
68. UPU – Conseil d'exploitation postale	Deuxième session ordinaire	À déterminer	Berne
69. OMPI – Assemblée des États membres	Soixante-cinquième série de réunions	À déterminer	Genève
70. OMM – Conseil exécutif	Soixante-dix-huitième session	À déterminer	Genève

